cerfa

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Attestation n° **du**

ATTESTATION D'IDENTIFICATION
BENEFICIAIRE DU REGIME D'EXONERATION
CARBURANT UTILISE POUR LE TRANSPORT FLUVIAL DE MARCHANDISES

Article 265 *bis du* code des douanes

Direction Régionale des douanes et droits indirects de délivrance :	
Date de délivrance :	Date de fin de validité :
Nom ou raison sociale du bénéficiaire :	Numéro SIREN (1) :
Adresse : Identification des bateaux utilisés :	
Identification des principaux points d'approvisionnement :	

Le directeur régional des douanes
et droits indirects

(1) ou, à défaut, numéro de carte de membre de la CNBA